



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France



Qu'est-ce que la Subvention Prévention « Caisse sécurisée » ?

La Subvention Prévention régionale « Caisse sécurisée » accompagne les commerces de proximité (alimentaires et non alimentaires) franciliens dans le financement d'équipements visant à prévenir les risques de braquage ou d'agression aux postes d'encaissement.

Les équipements subventionnés doivent permettre aux commerces de :

- réduire toutes les **manipulations d'espèces** par les salariés,
- sécuriser le **stockage des espèces** au poste d'encaissement,
- sécuriser les **transferts de fonds**.

Validité de l'offre
du **01/06/2023**
au **31/05/2025**

Cette aide permet de financer **50 % du montant HT des sommes engagées** pour acquérir les équipements suivants :

- des caisses sécurisées avec monnayeur automatique à hauteur et équipées d'un dispositif de gestion sécurisée des billets et des pièces, constitué des 3 éléments suivants : une unité pour pièces, une unité pour billets, un logiciel de pilotage.

Le financement maximum est de 3 caisses sécurisées par entreprise. L'entreprise devra souscrire un contrat de maintenance pour l'achat d'une ou plusieurs caisses sécurisées.

La 1^{ère} année du contrat pourra être intégrée dans le financement de l'équipement.

Un certificat récent⁽¹⁾ émanant d'un organisme certificateur accrédité COFRAC stipulant que le système de caisse respecte les conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données prévues par la législation française au 3° bis du Titre I de l'article 286 du code général des impôts, dans les conditions fixées par le Référentiel de certification des systèmes de caisse 1.4., devra être obligatoirement fourni.

- un trappon de transfert de fonds.

IMPORTANT

Les demandes de subvention sont étudiées par ordre d'arrivée et sont attribuées en fonction des budgets disponibles. C'est pourquoi, il est conseillé de réserver au plus tôt votre demande.

Cette subvention peut ainsi vous aider à mettre en place des actions pour réduire l'exposition des salariés aux risques suivants :

- **risque lié à l'hygiène** : en supprimant les échanges de monnaie entre client et commerçant
- **risque de d'agression/braquage** : en limitant l'exposition aux espèces
- **risque de stress** : en sécurisant le poste de travail

Je réserve ma Subvention Prévention régionale ?

Cette aide financière est proposée aux petites entreprises de moins de 50 salariés implantées en Île-de-France et cotisant au régime général de la Sécurité sociale.

La demande de Subvention Prévention se fait **directement en ligne**, depuis votre **compte AT/MP**, sur le portail Net-entreprises.

(1) Le certificat devra être daté de moins de 1 an par rapport à la date d'acquisition du système de caisse.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur
cramif.fr

Flyer Qu'est-ce que la Subvention Prévention « Caisse sécurisée » ?

Cramif – Direction de la communication – Avril 2024

